

Honneur

105.

Je vous baise bien humblement les mains pour
le soing qu'il vous a plu prendre pour
l'adresse de mes précédentes: Et vous
supplie me pardonner la faute que ie
commets, vous importunant vous de mesme
par les jvinoles!

Tout de mesme, comme vous ie considere la
personne principale qui mene l'affaire
de Mademoiselle van Dorp: Je ne desire
rien plus que de la voir reprendre à
son consentement, & finir au vostre:
Le Sr de Sandenbourg m'en a declaré
ses bonnes intentions: L'absence de
quelques^{vns} de Mess^{rs} les Nobles n'ayant
peuvés suivre leur ordre, de traiter
ceci en absence des interesser: sera
cause de le remettre, jusques à la prochaine
Assemblée: Mon opinion servira que
vos lettres de recommandation, escrites
de bon encre, au Sr vander Haer, de
Brakel, & de Hardenbrouck Landvoijs
pour acheminer ceci sans mieux à v^{re}
consentement: A quoy ie contribueray
ce qui me sera possible: Demeurant
vostre.

Honneur

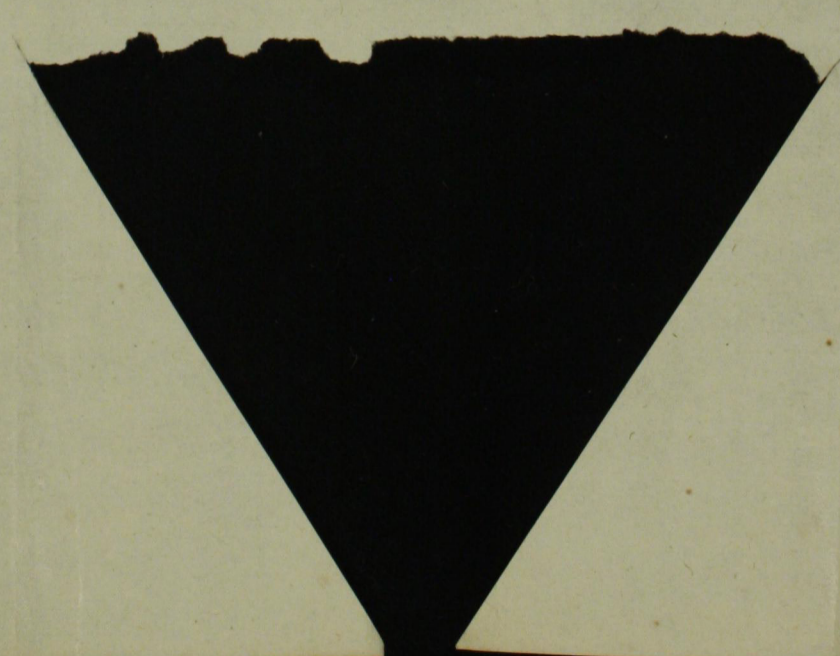
Et tres humble serviteur

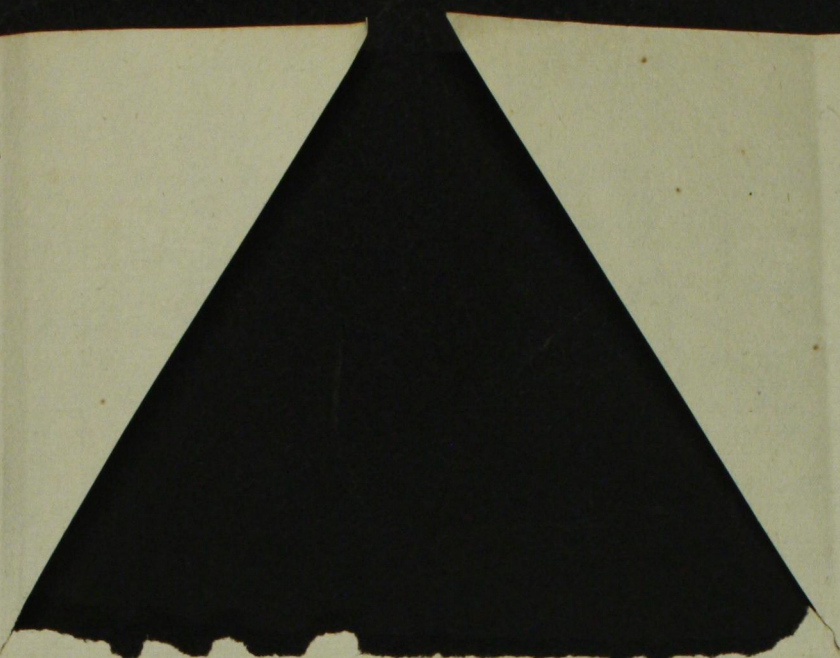
Archevêque
De Novemb 1634. n. vet.

Joh. van Bitten

171

[Faint, illegible handwriting or bleed-through from the reverse side of the page]





Monsieur

Monsieur Fruijgens, Rtr.
Seig^r de Luyfickem.
Conceillier, & Secretaire
à Son Ex^{te} Monseig^r
Le Prince d'Orange &c
à la Haye.

